

CLASSE DE DÉFENSE

FAQ à destination des unités parrainant des classes de défense

→ Qui est à l'origine de la création de la classe ?

La création d'une classe est laissée à l'initiative du professeur. Le projet pédagogique du professeur est au cœur du dispositif. Dans la majorité des établissements, le professeur ne dispose pas d'heures dédiées et doit intégrer ce projet à ses heures d'enseignement et/ou le réaliser bénévolement, hors temps scolaire.

Selon le projet du professeur, les élèves sont soit volontaires pour intégrer la classe, soit ils découvrent le projet à la rentrée. La classe de défense peut parfois prendre la forme d'un regroupement d'élèves de différentes classes, voire de différents niveaux.

→ Qui s'occupe de la classe au sein de l'unité marraine ?

Un POC doit être clairement identifié pour faciliter les échanges entre l'unité et l'établissement scolaire et coordonner les activités communes. Cependant ce POC n'a pas vocation à être systématiquement présent. Un appel aux volontaires et une rotation des différents intervenants face aux élèves est souhaitable. Après plusieurs années de fonctionnement, l'expérience montre que les personnes qui entrent le mieux en contact avec les élèves sont les personnels d'une trentaine d'années. Ils permettent aux élèves de s'identifier à eux et de se projeter dans un avenir qui demeure toutefois assez proche.



©E.Rabot – SGA/COM



©E.Rabot – SGA/COM



© SGA/COM

→ Comment travailler en synergie avec l'équipe pédagogique ?

Les professeurs n'ont parfois aucune expérience du milieu militaire, il sera donc nécessaire de les acculturer aux missions et aux contraintes de l'entité marraine.

A l'inverse, les unités n'ont souvent pas conscience de toutes les potentialités dont ils disposent et qui peuvent être exploitées par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Outre les activités « classiques » sportives, historiques, et commémoratives décrites ci-dessous, les spécificités de l'unité partenaire, ses équipements, ses missions... peuvent être mis au profit de l'équipe pédagogique dans une approche interdisciplinaire.

Par exemple, les traditions de l'unité permettront d'aborder certaines périodes historiques autres que les deux guerres mondiales. Le vocabulaire militaire, qu'il permette de nommer des objets, des personnes (ex : le Pacha, le Croc, le Bosco, le Sorcier ...) ou qu'il soit interdit (ex : « lapin » sur un bateau) pourra faire sens en français. La présentation d'un parachute peut également rendre concret les notions de vitesse et de force

→ Chiffres clés (au 1^{er} janvier 2024)

885 classes de défense

21 000 élèves concernés (50% niveau 3^{ème})

484 unités marraines



© SGA/COM

→ Quelles activités « classiques » peuvent être réalisées par l'unité marraine au cours de l'année ?

Une moyenne de 3-4 rencontres entre l'établissement et la classe (une par trimestre) est souhaitable. Elle peut prendre différentes formes :

- cérémonie de signature de la convention (ou de son renouvellement au bout de l'échéance de 3 ans) ;
- visite de l'unité par la classe : très attendue par les élèves cette visite est souvent le point d'orgue de l'année ;
- accueil des personnels de l'unité dans les établissements (témoignage, forum des métiers...) ;
- participation de la classe à une cérémonie : commémoration, prise d'armes à l'occasion d'une journée commémorative, d'une passation de commandement, d'une fête du « patron » de l'arme etc. Cette activité nécessite une information du professeur afin qu'il puisse préparer ses élèves au déroulement et à la symbolique de la cérémonie ;
- participation à un cross, des activités sportives.

Il est néanmoins essentiel que cette visite soit l'aboutissement du projet en lien avec l'éducation à la défense et non une visite « récréative » qui n'aurait qu'un impact à court terme.

→ Comment faire de la classe de défense une opportunité d'augmenter la « surface de contact avec la jeunesse » ?

- Mieux se faire connaître pour déconstruire les préjugés :

La classe de défense est également une vitrine du lien Armées-Jeunesse. Elle est une porte d'entrée des armées dans les établissements scolaires, permettant l'augmentation de la surface de contact avec la jeunesse. Ainsi, lorsque des représentants de l'unité se rendent dans la classe pour témoigner, il conviendra de proposer une intervention dépassant le strict cadre de la classe et s'adressant à d'autres élèves voire à l'ensemble d'un niveau. De même, il pourrait être proposé parallèlement à l'ensemble des enseignants volontaires et disponibles une courte intervention sur les enjeux actuels des armées.



© DR

- Présenter les métiers des Armées par la participation à des forums des métiers au sein des établissements :

Des intervenants de l'entité partenaire pourront être sollicités ou proposer la participation de l'unité au forum des métiers de l'établissement. Les différents métiers exercés par les intervenants seront présentés aux élèves. La variété des opportunités offertes par les Armées et des différentes formes d'engagement pourra être mise en valeur. Ces interventions seront également l'occasion de présenter aux jeunes les opportunités de poursuivre des études aux sein des lycées militaires et des écoles préparatoires techniques (EMPT, EEATAE, Ecole des mousques ...)



© Laurent ANGUIY - CSND

La présentation des métiers de civils de la défense est également souhaitable. Les différentes préparations militaires et la réserve peuvent être abordées au lycée.

Attention toutefois : la classe de défense ne devra pas apparaître comme un dispositif de pré-recrutement.

La cible privilégiée pour ces forums est au collège les élèves de fin de 4^{ème} et de 3^{ème}. Au lycée, les élèves de seconde et de première. L'année de terminale, il est déjà trop tard (Les inscriptions sur parcours sup s'échelonnent de mi-janvier à mi-mars).

Les jeunes doivent effectuer différentes périodes de stage. Il convient de différencier les périodes de stage d'observation pure (une semaine en 3^{ème} et deux semaines en 2^{nde}) des périodes de formation en milieu professionnelle (PFMP) des lycées professionnels (CAP et BAC PRO).



© F. Bogaert – ECPAD/DEFENSE

Un accueil privilégié des élèves de la classe de défense est souhaitable (mais non exclusif). Il est donc nécessaire lorsque le professeur sollicite l'ouverture d'une classe de défense de réfléchir à l'adéquation entre la vocation de l'unité marraine et la nature de la classe parrainée.

→ Que se passe-t-il quand l'unité marraine part en mission ?

Cela n'interrompt pas la classe défense. Une relation peut être maintenue à distance notamment de manière épistolaire (courrier, mail, lettre d'information...).

→ Quel soutien la DSNJ peut-elle apporter aux unités et aux entités marraines ?

La DSNJ (échelon central) qui propose différentes opérations au cours de l'année : la semaine des classes de défense suivant une thématique annuelle, « ambition armées-jeunesse » au féminin (intervention de personnel féminin dans les établissements au mois de mars).

La DSNJ propose également aux unités marraines une aide financière pour soutenir des actions jeunes organisées par les armées.

Les CSNJ (échelon déconcentré): des personnels peuvent intervenir dans les classes et/ou proposer des activités (exemple : jeux de rôle « raconte-moi une cérémonie », jeu « décision défense ») complémentaires à celles organisées par l'unité marraine.



© E. Rabot - SGA/COM



©DR

Pour plus d'informations sur le dispositif, vous pouvez contacter l'adresse suivante

dsnj-dispositifs-jeunesse.contact.fct@intradef.gouv.fr

CLASSE DE DÉFENSE

REPARTITION DEPARTEMENTALE DES CLASSES DE DEFENSE T1 2024

- 855 classes ≈ 21 000 élèves**
- 394 Classes de Défense Armée de Terre (dont BSPP) soit 46%
 - 162 Classes de Défense Marine soit 19%
 - 90 Classes de Défense Armée de l'Air et de l'Espace soit 10%
 - 39 Classes de Défense Gendarmerie soit 5%
 - 170 Classes de Défense « Autres entités » (DMD, SSA, SCA...) soit 20%

